

- 1) Transition énergétique, mythes et réalités, en France et localement par Jean-François Holthof.
- 2) Exemple du projet du Varlet, montages financiers par Jean-Marc Gibert. Les lanceurs d'alertes et les nouveaux traders. Création d'un collectif ?
- 3) Les richesses naturelles des Gras par Simon Contant.
- 4) Le point de vue des bergers (chèvres et brebis) par Bergigou.
- 5) Le point de vue des éleveurs bovins par Alain Roche.
- 6) Le point de vue des habitants des Gras par Pascal Vedel.
- 7) Deux propositions en conclusion : création d'un collectif et organisation d'une Fête des Gras au printemps
- 8) Projections de quelques photos d'art par Simon Bugnon

Pourquoi sommes-nous

ici ce soir ?



**La montagne de Lure
Réserve de biosphère**

LOIS

LOI n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (1)

NOR : ENER2223572L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,
Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 2023-848 DC du 9 mars 2023 ;
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE I^{er}

MESURES FAVORISANT L'APPROPRIATION TERRITORIALE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LEUR BONNE INSERTION PAYSAGÈRE

Article 1^{er}

Le code de l'urbanisme est ainsi modifié :

1^o Après le mot : « valorisation », la fin du 3^o de l'article L. 141-4 est ainsi rédigée : « de la biodiversité, des ressources naturelles, des espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que des paysages, dans un objectif d'insertion et de qualité paysagères des différentes activités humaines, notamment des installations de production et de transport des énergies renouvelables. » ;

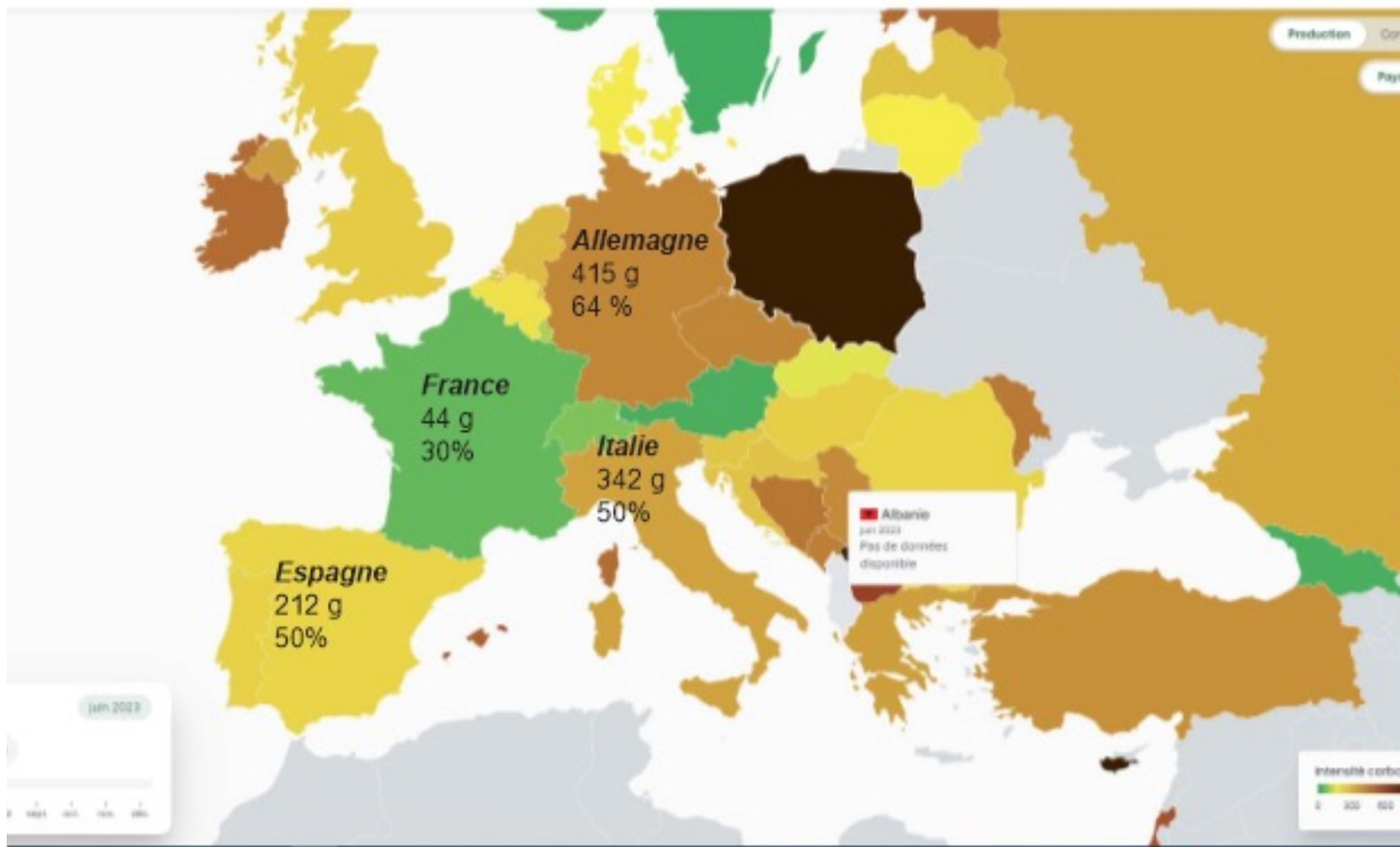
2^o Le 2^o de l'article L. 141-10 est ainsi modifié :

a) A la première phrase, après le mot : « paysages », sont insérés les mots : « ainsi qu'en matière d'insertion et de qualité paysagères des activités économiques, agricoles, forestières et de production et de transport d'énergie » ;

b) Après la même première phrase, est insérée une phrase ainsi rédigée : « Il précise la manière dont les paysages vécus et leurs composantes naturelles, historiques et socio-culturelles sont pris en compte dans les choix d'aménagements et veille à limiter les effets de saturation visuelle. »

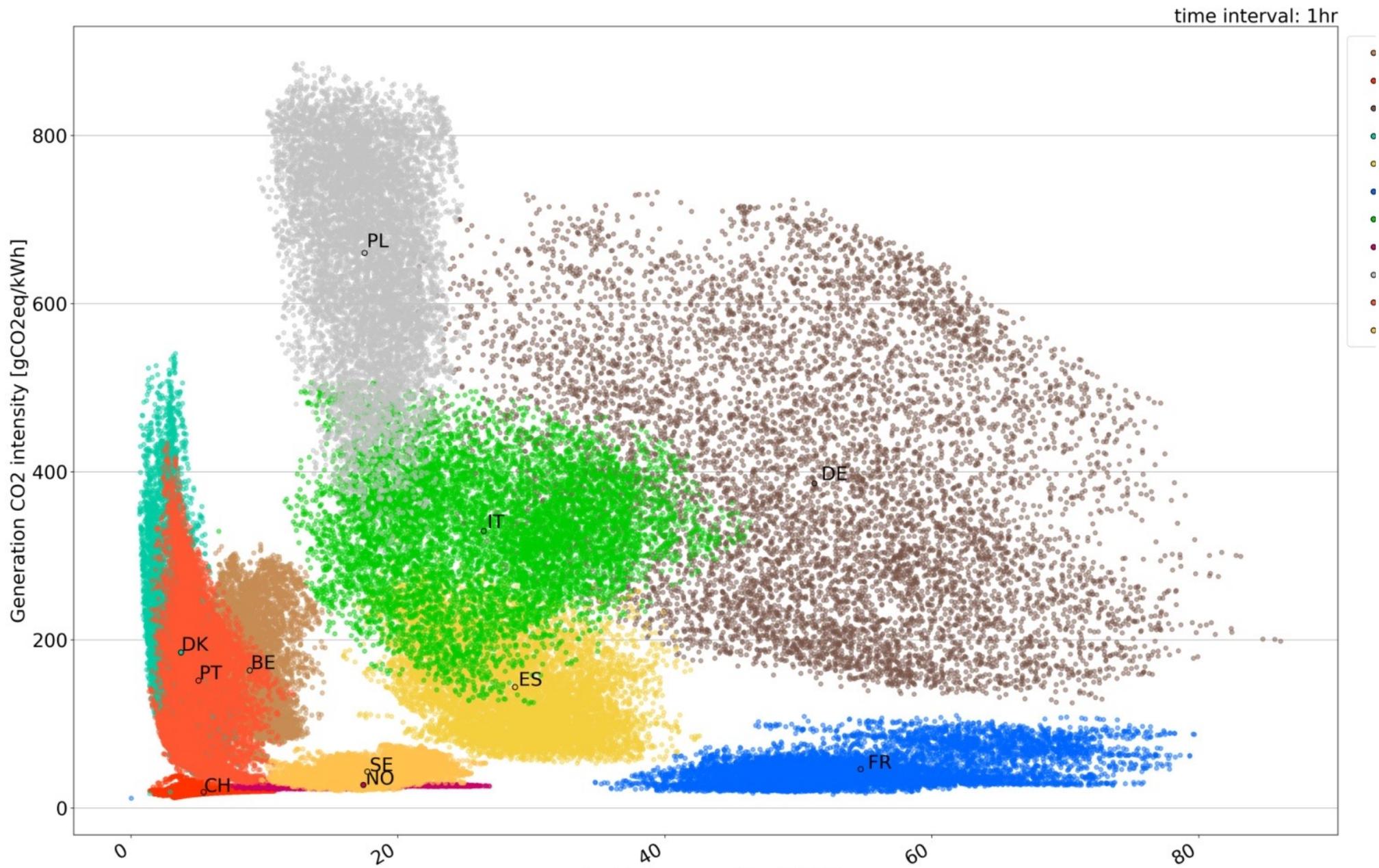
Article 2

Le dernier alinéa de l'article L. 515-44 du code de l'environnement est complété par une phrase ainsi rédigée : « L'autorisation environnementale tient également compte, le cas échéant, du nombre d'installations terrestres de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent déjà existantes dans le territoire concerné, afin de



Electricity generation to generation CO2 intensity per country
01-01-2023 to 01-01-2024

@BotElectri
Source: ENTSO-E, IP



Commission d'enquête visant à établir les raisons de la perte de souveraineté et d'indépendance énergétique de la France

Clôturée le jeudi 30 mars 2023

Commission d'enquête visant à établir les raisons de la perte de souveraineté et d'indépendance énergétique
de la France

Assumons le, nous sommes passés de l'incompréhension à la surprise, jusqu'à la consternation.

Audition de responsables publics ... attestant d'une forme d'inconscience des réalités physiques, techniques et industrielles.

Le récit qui s'est reconstitué devant nous c'est bien le récit d'une lente dérive, d'une divagation politique souvent inconsciente et inconséquente, qui nous a éloignés et de la transition écologique et de notre souveraineté énergétique.

Commission d'enquête visant à établir les raisons de la perte de souveraineté
et d'indépendance énergétique de la France

**C'est enfin l'histoire de décisions prises à l'envers... aux
conséquences lourdes et qui ne semblaient trouver
leur source que dans des maux profonds :
l'inconscience et l'électoralisme.**

**Après trois décennies de divagation énergétique ce
rapport appelle à tourner la page de nos errements ...
Six erreurs, six leçons, six chantiers,
30 propositions.**

Pour la production d'électricité par des sources renouvelables non thermiques (solaire et éolien) la commission demande une étude approfondie de RTE prenant en compte

- le facteur de charge**
- la minimisation de l'intermittence**
- l'acceptabilité sociale**
- la consommation de foncier**
- la longévité**
- les besoins en minerais et métaux stratégiques que la France doit importer**

....

Nicolas Hulot :

« *Il faut avoir une **foi absolue** dans les énergies renouvelables* »

A LA FOIS

- diminuer les émissions de CO²
- réduire notre dépendance aux énergies fossiles par un usage massif de l'électricité pour la mobilité
- changer la société
- sauver la biodiversité

Biodiversité

Raisonnement : La cause de l'effondrement de la biodiversité est le réchauffement climatique. Donc en installant des panneaux photovoltaïques on va diminuer les émissions de CO², réduire les températures et cela sera bon pour la biodiversité.

Tout est faux !

L'effondrement de la biodiversité (en France populations plus qu'espèces) n'est pas dû au réchauffement climatique mais à des causes bien identifiées.

En France l'électricité est déjà décarbonée. Les panneaux photovoltaïques n'auront aucun impact sur le climat.

Cet affichage permet d'évacuer toutes les atteintes à l'environnement dues au déploiement de l'éolien et du solaire et de les faire accepter au nom d'un supposé intérêt supérieur.

Résultats de *l'Energiewende*

- augmentation des émissions de CO²
- envol du prix de l'électricité entraînant une crise économique et sociale
- dépendance accrue aux énergies fossiles, notamment le gaz (énergie verte !)
- impacts sur paysage et biodiversité

Le tarif d'utilisation des réseaux électriques va doubler au 1^{er} janvier 2024 pour passer en moyenne de 3,12 centimes par kilowattheure actuellement, à 6,43 centimes du kilowattheure, ont annoncé les quatre gestionnaires des réseaux électriques allemands.

Structurellement, cette hausse est liée aux milliards investis dans la construction de nouvelles infrastructures électriques permettant de relier les champs d'éoliennes du nord de l'Allemagne aux usines du sud.

(Les Echos 15 décembre 2023)



TEPOS SUD ARDECHE

-

Présentation ADEME, DDT, Région

12 Juillet 2021

Rte éCO₂mix - La production d'électricité par filière

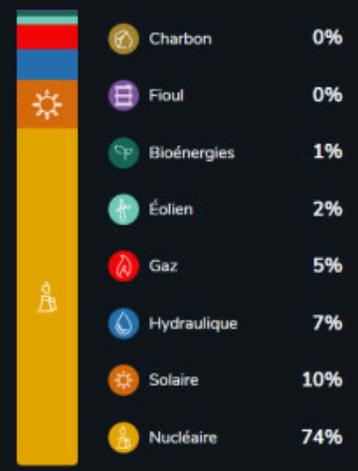
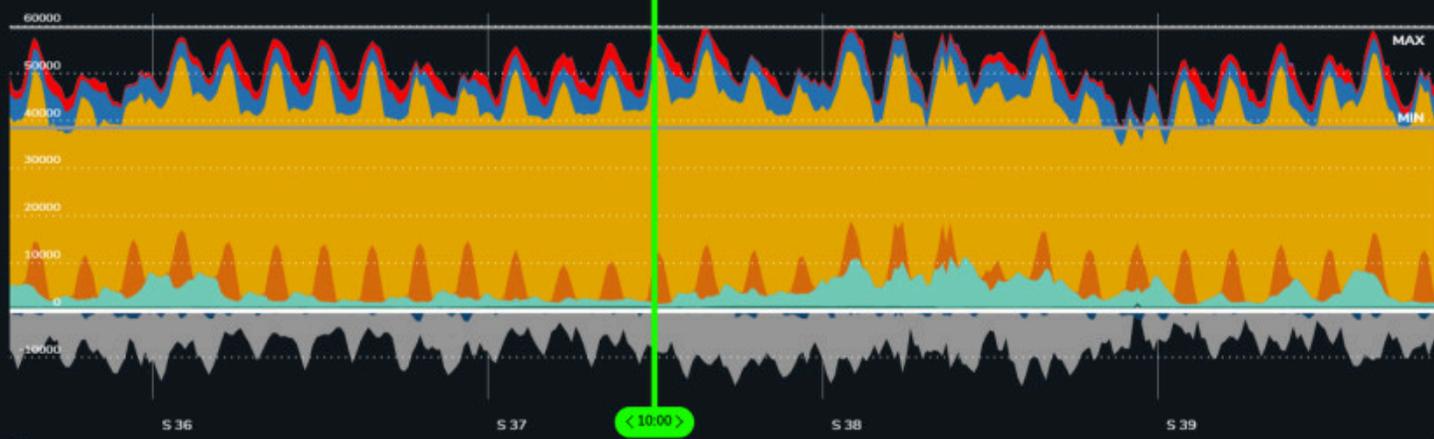
PÉRIODE
01/09/2023 au 30/09/2023

min max

Import 0MW
Fioul 113MW
Charbon 11MW
Gaz 3014MW
Hydraulique 3888MW
Nucléaire 41515MW
Solaire 5867MW
Éolien 921MW
Bioénergies 687MW

Pompage 56MW
Export 7696MW

Données temps réel



Comparer deux périodes

Visualiser l'ensemble des données sur une période

